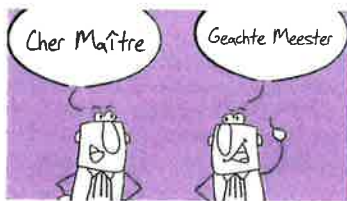




THEMA

LE PALAIS DE JUSTICE : GRANDEUR ET DÉCADENCE



EMPLOI DES LANGUES
EN MATIÈRE
CORRECTIONNELLE



ASSURANCE
MANDATAIRE
DE JUSTICE



CADDYBARREAU

NOS PARTENAIRES
NOS AVANTAGES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

LE 20 NOVEMBRE 2014



ÉVASIONS

C'EST LA FIN
DES HARICOTS



PORTES OUVERTES

LE SAMEDI
29 NOVEMBRE 2014

UNE VOLONTÉ D'ABSENCE DE POLITIQUE

Lorsque vous montez au sommet de la coupole de notre Palais de Justice, vous apercevez au loin les silhouettes des énormes grues du port d'Anvers, l'antenne de Lillois est proche à la toucher et la grande artère de la rue de la Régence est une chaussée minuscule et vertigineuse.



Ce sont là les seules perspectives que nous offrent nos décideurs à propos de cette immense bâtisse autrefois synonyme d'un pouvoir judiciaire fort et reconnu.

Le problème réside-t-il dans une austerité qui est aujourd'hui l'obsession d'un monde politique en panne d'imagination ? Le mal est plus profond et la fondation Poelaert créée sous le bâtonnat de Jean-Pierre Buyle le prouve. Il ne s'agit pas d'une absence de volonté politique mais d'une volonté d'absence de politique.

La fondation a repris le master plan du Campus Poelaert en formulant une série de propositions dont personne ne tient compte. Pire, le SPF Justice reconnaît qu'il n'existe aucune vision pour le Palais et qu'il n'en a jamais existé.

250.000.000 d'euros ont été investis dans la construction du nouveau Palais de Justice d'Anvers et de nouveaux édifices ont été construits à Liège, à Mons et à Gand. Il y a donc moyen de débloquer des fonds lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation dans les autres régions.

Mais voilà, la ville de Bruxelles n'a pas d'argent, la Région non plus et le pouvoir fédéral se désintéresse d'un problème dont ni la Flandre, ni la Wallonie ne veulent. Il n'y a donc aucune volonté de sauver un monument emblématique bruxellois à l'instar des collections qui déperissent dans les musées de la capitale. Il n'existe même pas un idéal de sauvegarder cette valeur historique et architecturale.

Comme l'écrivait L'Echo à la suite du colloque organisé par le Syndicat de la magistrature le 2 octobre dernier et dont il sera question dans notre Thema : « *Ici, l'incurie dépasse toutes les bornes* ».

C'est pour dénoncer cette situation que *Forum* s'y consacre ce mois-ci.

Votre dévoué.

STÉPHANE BOONEN

Bâtonnier de l'Ordre



UNACCEPTABLE SITUATION

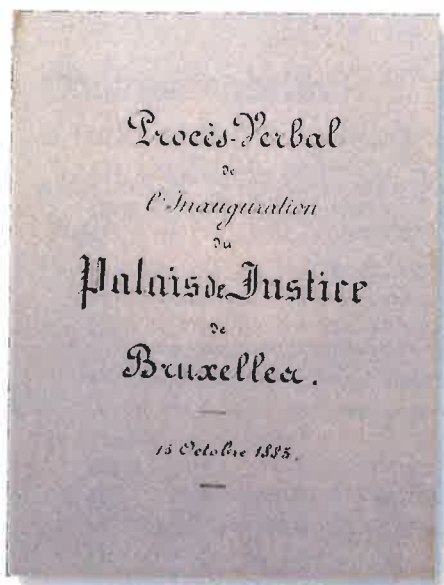
Our political decision makers seem to have little vision about our huge court house synonym of a strong and recognized judicial power.

Is the problem resulting from an austerity policy which is nowadays the obsession of a political world running out of imagination ? Evil is deeper and the Poelaert foundation created under the presidency of the former bar president Jean-Pierre Buyle demonstrates it. It is not a lack of political willingness but a willingness of lack of political decisions.

The foundation took over the master plan of the Campus Poelaert and formulated a series of proposals that the decision makers keep ignoring. It is even worse : the Ministry of Justice recognizes that there is no vision for the Court House and that there has never been.

The city of Brussels has no money; the region either and the federal government is not interested in a problem which neither Flanders nor Wallonia want to take care of. So there is no willingness to save a Brussels landmark monument behaving in the same manner as for the collections languishing in our capital's museums. There is not even an ideal of saving such an exceptional historic and architectural asset.

In this issue *Forum* wants to expose that unacceptable situation.



LE PALAIS DE JUSTICE GRANDEUR ET DÉCADENCE

Inauguré en 1883 après 17 ans de travaux, le Palais de Justice de Bruxelles symbolisait un monde judiciaire fort et orgueilleux reconnu comme un des trois piliers de la démocratie. Entre le Palais de la Nation et le Palais Royal, la justice n'avait pas à rougir des colonnes et des escaliers monumentaux conçus par Joseph Poelaert pour l'abriter. C'était un temps où l'on enseignait que le judiciaire était un pouvoir.

Un Palais de Justice symbole « d'une volonté nationale obéie »

L'affirmant avec force le jour de l'inauguration, Jules Bara, ministre de la Justice de l'époque prononça ainsi ces mots que le Premier président de la Cour de cassation conserve aujourd'hui précieusement dans ses archives : « *Ce monument, [...] rappelle un des sentiments prédominants de notre époque. La Justice, c'est la sauvegarde de tous les droits, la protection des personnes et des biens, la volonté nationale obéie, l'abolition des distinctions entre les citoyens soumis tous aux mêmes règles, aux mêmes juges, aux mêmes peines. Quelle institution mérite plus d'être honorée pour son principe et ses bienfaits, par un peuple en possession de ses droits et de ses libertés dont notre constitutionnelle organisation judiciaire est la suprême garantie ?* ».

A ce discours, le Roi Léopold II ajouta sa reconnaissance de chef de l'exécutif : « *La Belgique, en élevant pour le service de la Justice un vaste édifice où désormais vous siégez, Messieurs, prouve à la magistrature le respect dont elle l'honore et le rang qu'elle lui assigne parmi les corps de l'Etat. Ce Palais que l'on aperçoit de tous les points de la Capitale et de ses environs, est en quelque sorte un emblème. Une nation qui rend à la Justice un pareil hommage affirme son sentiment respectueux pour le droit.* ».

Un monument à l'image de l'ordre judiciaire

130 ans plus tard, le pouvoir judiciaire n'est plus un pouvoir mais un ordre auquel le monde politique refuse les moyens de se développer à l'image de ce monument dont on ne rénove plus que les échafaudages. Mais qu'en est-il réellement ?

Sur le plan de la sécurité, la situation est alarmante ; des plafonds s'écroulent, des salles d'audience sont inondées, des pièces à convictions sont entreposées dans les couloirs et même le conservateur, qui assurait la sauvegarde de ce lieu classé, a été obligé de quitter le navire, victime de l'austérité et de l'économie qui sont désormais le seul et unique

mode de gouvernance de nos décideurs politiques.

Le président du tribunal de première instance francophone, Luc Hennart, souligne que « *sa juridiction est installée pour l'essentiel (NDLR : les chambres correctionnelles) dans les sous-sols de l'immeuble et remplit sa mission dans des conditions qui ne répondent plus aux exigences les plus élémentaires en matière de bien-être au travail (...)* ». Il doit se débrouiller avec l'espace, souvent insalubre, dont disposait l'ancien tribunal de première instance, amputé des lieux affectés au tribunal de première instance néerlandophone. « *Envisager l'avenir sans se préoccuper de cette composante n'est tout simplement pas sérieux.* ».

Un premier pas insuffisant vers la sécurité

Suite aux évènements de 1999 et 2008, un groupe de travail, composé de responsables des services de police, de magistrats, d'avocats et de membres de la Régie des bâtiments a arrêté une série de mesures prioritaires comme l'installation de caméras de surveillance, de portiques de sécurité, de boutons d'alarme, de parcours réservés aux détenus ou de contrôles d'accès lors des procès à haut risque. La sécurité dans les salles d'audience a par ailleurs été renforcée dans le cadre du projet « *box in the box* » visant à faire des chambres du conseil et de la chambre des mises en accusation, des salles hautement sécurisées.

130 ans plus tard
on ne rénove plus que
les échafaudages !



Ces mesures sont-elles suffisantes ? Les audiences pénales sont-elles les seules à représenter un danger ? Nous n'en sommes pas certains et si la sécurité doit être assurée pour toutes les personnes travaillant au Palais, la mort du juge de paix, Isabella Brandon et de son greffier, André Bellemans, il y a quatre ans nous rappelle que les chambres correctionnelles ne sont pas les seules à mériter une sécurité accrue.

Une vision ? Mais quelle vision ?

Au mois de juin dernier, la revue de la Conférence du jeune barreau présentait sa vision du Palais de Justice : une salle de sport, un restaurant du monde, un lieu de culte ou un casino ? Ne riez pas, à l'époque la rumeur annonçait une transformation du monument en une surface commerciale de 45.000 m² que la Régie des bâtiments a heureusement démentie depuis lors.

Pour tenter d'y voir clair, le syndicat de la magistrature a organisé le 2 octobre dernier une conférence intitulée « Palais de Justice à l'agonie » réunissant le Premier président de la Cour de cassation, le Premier président de la Cour d'appel, le président du Tribunal de première instance, le bâtonnier Jean-Pierre Buyle représentant la fondation Poelaert, la Régie des Bâtiments, le SPF Justice et les échevins de la Ville de Bruxelles Alain Courtois et Karine Lalieux.

Les projets du gouvernement

Après avoir essuyé les critiques que l'on imagine, Laurent Vrijdaghs, administrateur général de la Régie des bâtiments et Jean-Paul Janssens, président du comité de direction du SPF Justice, ont courageusement exposé les projets du gouvernement pour le Palais de Justice.

La Régie des bâtiments a ainsi été mandatée par le Conseil des ministres du 28 février 2014 pour rechercher un nouvel espace de 30 à 35.000 m² dans un périmètre de 500 mètres autour du Palais, afin de sortir « la chaîne pénale » du bâtiment à l'exception de la Cour d'assises, qui resterait dans l'enceinte et y serait même dédoublée. Les juridictions civiles ne sont pas concernées par cette mesure. Des justices de paix et la section civile du tribunal de première instance pourraient même réintégrer l'édifice.

QUEL AVENIR POUR
LE PALAIS DE JUSTICE?
RÉAFFECTATION 1: UN CIRQUE!



Les représentants
du pouvoir politique ont expliqué
ne pas avoir de moyens suffisants
pour rénover seuls ce Palais.

qu'occasionneront la location et l'aménagement d'un autre bâtiment pour y accueillir en toute sécurité les chambres correctionnelles...

Un Palais sans Justice et une Justice sans Palais

Mais tout n'est pas négatif et l'approche de la Régie des bâtiments et du SPF Justice qui veulent remettre le Palais de Justice dans son état d'origine est même intéressante. Il s'agit de retrouver la configuration imaginée par Joseph Poelaert au 19^{ème} siècle. A l'instar de ce qui s'est fait à l'entrée du bâtiment l'an dernier, les différentes cloisons érigées à travers les couloirs pour constituer des greffes ou des bureaux seront donc démontées afin de retrouver les perspectives d'origine.

Cela permettra un gain architectural indéniable mais occasionnera également une perte de locaux nécessitant une nouvelle définition de l'espace.

Le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étages du Palais seront ainsi consacrés à la justice alors que le socle et les sous-sols permettront de relier, comme le voulait Poelaert, la ville haute à la ville basse selon un projet qui reste à définir. Les salles installées dans les cours intérieures - sans permis de construire - seront détruites et les autres étages seront ouverts au public sans que l'on sache actuellement pour quelles activités.

Les représentants du pouvoir politique ont expliqué ne pas avoir de moyens suffisants pour rénover seuls ce Palais. Ils envisagent donc d'organiser un partenariat entre des personnes publiques et des personnes privées, afin de récolter les sommes permettant de l'entretenir. Cela impliquera une réorganisation du Palais, qui aujourd'hui n'est « ni complètement vide, ni complètement plein ». Plusieurs idées sont à l'étude dont notamment la création d'un centre culturel.

Si cette configuration se justifie par l'inadéquation entre les lieux et la sécurité et le confort des détenus, elle obligera cependant le Premier président de la Cour d'appel à faire le grand écart entre une partie de sa juridiction qui aura quitté le Palais et l'autre qui y demeurera. Par ailleurs, on imagine mal la dépense vertigineuse



On restaure enfin... les échafaudages

Les échafaudages qui ternissent depuis trente ans le Palais de Justice ne sont pas prêts de s'en aller même si plusieurs décisions ont déjà été prises afin d'ordonner leur suppression. Leur présence s'impose en effet pour des raisons de sécurité puisqu'ils empêchent d'éventuelles chutes de pierre. Mais que l'on se rassure, s'ils ont été restaurés l'an passé, leur fin est tout de même programmée... entre 2017 et 2027, soit le temps de refaire progressivement les façades en commençant par celles qui sont les plus visibles.

La fondation Poelaert mobilisée

La Fondation Poelaert créée sous le bâtonnat de Jean-Pierre Buyle publie un ouvrage intitulé « *Justice pour le palais* » aux éditions Filigranes. Cet ouvrage reprend un master plan du Campus Poelaert qui doit regrouper les services judiciaires autour de la place Poelaert. « *Nous voulons que le palais soit affecté prioritairement et majoritairement à la justice* » explique Jean-Pierre Buyle. « *Il faut y laisser les hautes cours et les juridictions et services qui sont en contact direct avec le justiciable : chaîne pénale, aide juridique, retour des actes de société situés à Forest ... Le justiciable doit se réapproprier le palais. Il faut rassembler l'ensemble de la documentation, identifier les pathologies du bâtiment, définir les besoins de la justice, établir une programmation, fixer un budget très précis en prévoyant une justice moderne (sécurité, informatique, confort ...). L'absence de budget est au cœur de l'indécision. Puis, il faut réfléchir à une meilleure gouvernance. Ne faut-il pas centraliser les quatre bibliothèques existantes en une seule et sortir des sous-sols les archives et pièces à conviction qui n'ont pas leur place à cet endroit ?*

Nous plaçons pour la mise en place d'une société anonyme de droit public qui offre de nombreux avantages : autonomie mieux adaptée à la gestion du Campus Poelaert, annulation du budget, ouverture du capital possible à des investisseurs privés, meilleure fiscalité, possibilité de



POELAERT
FONDATION - STICHTING

créer des filiales pour la gestion d'activités complémentaires (activités culturelles, restaurants, centre de conférences ...). »

En conclusion

Au moment de conclure ce Théma, nous ne pouvons nous empêcher d'avoir un sentiment amer. Il n'y a aucun projet précis pour le Palais de Justice de Bruxelles. Aucune vision claire n'est définie, aucune échéance n'est arrêtée, aucun budget d'envergure n'est prévu. Comme le souligne le bâtonnier dans son éditorial, il n'y a aucune volonté politique de permettre à Bruxelles de sauvegarder ce patrimoine architectural et à la Justice de travailler dans de bonnes conditions. Notre région est pourtant la juridiction la plus importante du pays.

En conclusion

**Il n'y a aucun projet précis
pour le Palais de Justice
de Bruxelles**

Dans ces conditions, le barreau ne peut faire qu'insister et insister encore en ouvrant ses portes et en expliquant le fonctionnement de la Justice et du Palais bruxellois au plus grand nombre afin que le public soit sensibilisé à ces questions. C'est notamment pour cela que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone organise sa journée « portes ouvertes » le 29 novembre prochain.

Il faut espérer qu'un homme courageux et décidé prenne enfin ce dossier en mains. Ce Palais le mérite !

EVELYNE MEISSIREL DU SOUZY - VALÉRIE VANDIEST



THE COURT HOUSE RISE AND FALL

Architect Joseph Poelaert's masterpiece, the Brussels Court House (so-called «Palais de Justice») was inaugurated in 1883 as a monument, but mostly as a symbol of Justice.

More than a century later, the judicial «world» gradually deserted it to form around it a «Justice Campus».

The situation is alarming in terms of the safety of people as well as of the property. Ceilings collapse, courtrooms

are flooded, the pieces of evidence are stored in the hallways ... The budgets, insignificant, no longer ensure a minimum maintenance of the building.

The first president of the Court of Cassation, Jean de Codt, the first president of the Court of Appeals Luc Maes, the president of the Court of First Instance of Brussels, Luc Hennart, the former bar president Jean-Pierre Buyle, director of the Poelaert Foundation, the bar president Stéphane Boonen, two deputies have expressed their disapproval concerning the lack of comprehensive and coherent vision for the final destination and the restoration of the Court House, the lack of annual or multi-annual budget devoted thereto, the cur-

rent work conditions of all employees in the Court House.

A symposium was held Thursday, October 2, 2014 by the Union Association of Magistrates; they were unanimous: a long-term vision is needed in line with legislative measures with a view to maintaining the criminal courts in the Court House, granting more importance to the architectural high quality of the building, symbol of justice, meeting together to think and act.

It took 17 years to build it; hopefully it will not take more time to make proper decisions about it.